

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mardi 09 décembre 2014 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 3 décembre 2014

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Stéphane Calvez, Brigitte Louarn, Philippe Mahé, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Ronan Maray, Anita Cussonneau, Stéphanie Cornet, Dominique Léon, Sylvie Ollivier, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

SECRETARE DE SÉANCE : Cécile Marchand

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2014 :
Vote favorable à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « DETR : Programme Accessibilité Bâtiments scolaires et extra-scolaire ».
Approbation du conseil municipal, à l'unanimité

2-Présentation du Projet du Parking Centre Bourg:

Rapporteur : Le Cabinet Urbaé Mme Delapierre

Le cabinet Urbaé présente à l'ensemble du conseil municipal, l'avant projet sommaire (AVP) du parking du centre bourg. Cet AVP est l'aboutissement du travail de la commission voirie, du cabinet Urbaé et de la prise en compte des remarques des riverains concernés.

Le réaménagement du parking permettra la réalisation de 30 places dont une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR), des emplacements vélos sont également prévus, une placette piétonne avec une borne marché, une liaison sécurisée entre le parking et la salle polyvalente, mise en place d'un fourreau d'attente pour une éventuelle borne pour les véhicules électriques, éclairage public prévu avec le SYDELA. Le montant estimatif de ces travaux, sans l'éclairage public, est de 111 653 € HT.

Le Conseil municipal, prend acte de cet Avant Projet sommaire.

Prochainement une déclaration préalable sera lancée ainsi que l'appel d'offre.

3-Parking Centre Bourg : Convention participation financière SYDELA:

Rapporteur : Daniel Cottin

M. le rapporteur informe le conseil municipal que dans le cadre du projet du parking centre bourg et compte tenu de la nature des travaux : extension et modification de réseau, matériel de l'éclairage public et l'effacement du réseau téléphonique; Le SYDELA, en tenant compte des subventions allouées à la commune, propose une participation financière de la commune à hauteur de 21 870.49 € TTC.

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer l'accord de participation ainsi que la convention avec le SYDELA.

Vote à l'unanimité.

4-Tarifs communaux 2015 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs 2015 tels que présentés. Ces tarifs seront affichés en Mairie.

Vote à l'unanimité.

5- Marché extension des vestiaires : Avenant lot 4 et lot 8 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'avenant avec le lot 4 Couverture pour un montant de 1876 € HT ainsi que lot 8 Electricité pour un montant de 3 981.63 € HT.

Vote à 16 voix pour et 3 contre (Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel).

6- Création d'emplois et rémunération des agents recenseurs :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

La commune ayant été divisée en quatre secteurs, il est nécessaire de créer 4 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2015 qui auront lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Les agents recenseurs seront rémunérés selon le nombre de feuilles collectées et selon leur déplacement.
Vote à l'unanimité.

8- Recrutement pour accroissement temporaire d'activité :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'agent technique de 2^{ème} classe à raison de 30 heures par semaine, autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.

Vote à l'unanimité.

9- Adhésion de la commune de Theillac au Syndicat de Voirie/ Modification des statuts du syndicat de voirie:

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'adopter les nouveaux statuts du syndicat de voirie et d'approuver l'adhésion de la commune de Théillac au Syndicat de Voirie.

Vote à l'unanimité

10- Convention pour rénovation du petit patrimoine:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'association de fait de Marongle qui souhaite renover le petit patrimoine (four du village).

Cette convention a pour but de définir quel élément du petit patrimoine peut être concerné, pour quels type de travaux, avec une possibilité d'aide financière de la commune.

Vote à l'unanimité

11- Convention d'accès Emegalis :

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer la convention avec le syndicat mixte d'E-megalis permettant d'utiliser un bouquet de services numériques au lieu d'un service numérique à la carte.

Vote à l'unanimité

12- CCPR : Vote des conseillers communautaires :

Rapporteur : Yvon Mahé

M. le Maire informe le conseil municipal que 12 communes des 30 appartenant à la CCPR vont perdre un siège au conseil communautaire.

La commune de Fégréac fait partie de ces 12 communes.

Il est donc nécessaire de procéder à un vote pour désigner le conseiller communautaire titulaire et le conseiller communautaire suppléant, qui devra nécessairement être choisi parmi les conseillers communautaires antérieurement élus par les électeurs au mois de mars 2014.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré, décide d'élire M. Mahé Yvon comme conseiller communautaire titulaire et Mme Panhéleux Marie-Thérèse comme conseillère communautaire suppléante.

Vote à 15 voix pour et 4 abstentions (Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel, Christiane Monvoisin).

13- CCPR : Transferts de charges:

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le transfert de la participation versée à la Mission Locale du Pays de Redon vers la Communauté de communes, et de prendre la référence de l'année 2013 comme base de la participation ; D'acter les transferts de charges des chantiers d'insertion du SIVOM d'Allaire vers la communauté de commune ; Et D'acter le transfert de compétence et des charges « plans d'eau, rivières et milieux aquatiques » des 6 nouvelles communes membres vers la communauté de communes.

Vote à l'unanimité

14- Avis sur l'enfouissement de la ligne 63 000 volts:

Rapporteur : Daniel Cottin

M. Le rapporteur informe le conseil municipal que RTE propose de créer une liaison souterraine de 63 000 volts entre le poste électrique de Pontchâteau et le pylône n°87 de la ligne aérienne Pontchâteau-Porte, situé sur la commune de Fégréac.

Ainsi entre la RD 773 et le pylône N°87, il y aurait 2 sections d'aménagement :

- Une section sous voirie axée sur la RD 773 jusqu'à l'échangeur de Fégréac, avec traversée de la zone urbanisée de la Normandais (commune de Sévérac) et franchissement en forage dirigé de l'Isac et du canal de Nantes à Brest de l'aire de pique-nique de Pont-Miny
- Une section en plein champ entre la RD 773 et le pylône n°87 situé en bordure de la RD 35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce projet.

Vote à l'unanimité

15- DETR : Programme Accessibilité Bâtiments scolaires et extra-scolaire:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le projet « Accessibilité des bâtiments scolaires et extra-scolaire » pour un montant de travaux prévisionnel de 58 840 €HT, de solliciter la subvention au titre de la DETR 2015.

Vote à 17 voix pour et 2 abstentions (Jérôme Ricordel, Christine Gicquel).

10- Acquisition d'un bien immobilier:

Rapporteur : Yvon Mahé

M. Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de discuter de cette question à huis clos.

Le conseil municipal, accepte le huis clos.

Vote à l'unanimité.

M. Le Maire informe le conseil municipal que ce bien permettrait la création de deux logements sociaux. Néanmoins, pour acquérir ce bien, une procédure judiciaire doit être respectée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à continuer la procédure qui en découle pour l'acquisition de ce bien.

Vote à 17 voix pour et 2 abstentions (Régis De Barmon, Christiane Monvoisin).

11- Comptes-rendus de commissions et délégations

Station d'épuration:

M. Le rapporteur présente à l'ensemble du conseil municipal, le rapport annuel établi par le Conseil Général concernant le fonctionnement de la station d'épuration, qui est également consultable en Mairie.

Décision du Maire n°2 :

M. Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une décision a été prise concernant le marché d'extension des vestiaires du terrain multisports. Cette décision porte sur un avenant du lot n°3 Charpente, pour un montant de 584.95 € HT.

Décision du Maire n°3 :

M. Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une décision a été prise concernant le marché de prestation de recherche et dénombrement des légionnelles dans les eaux chaudes. Cette décision renouvelle ce marché pour une durée de 3 ans, pour un montant de 70 € HT par point de contrôle. (cf. la commune dispose de 12 points de contrôle).

Décision du Maire n°4 :

M. Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une décision a été prise concernant le marché d'extension des vestiaires du terrain multisports. Cette décision porte sur un avenant du lot n°5 Menuiseries extérieures, pour un montant de 98 € HT.

Commission Enfance-jeunesse :

- Une information va être transmise aux familles des enfants de l'école publique afin que celles-ci inscrivent leur enfant qui reste sur « la cour » de 15h à 16h, à la Mairie.
- Aubettes : les travaux concernant l'aubette de l'Illette sont en cours. Les travaux concernant l'aubette de Trégran vont débuter permettant ainsi le transfert de cette aubette à Tarambon.
- Ecole publique : les élèves de maternelle qui mangent à la cantine sont désormais couchés à 13h20.
- Election de 6 nouveaux élus au CME : Marius Bardet, Sydney Boga, Paul Le Guilly, Lila Robert-Ricordel, Evann Begouin, Gastien Pichon.
- Le SIVU enfance jeunesse organise une conférence sur les réseaux sociaux le 18/12/14 à St Nicolas de Redon. Les classes de CM2 des deux écoles y participent.

Commission Tourisme :

- Deux études touristiques vont être menées au niveau du port du Bellion (étude menée par l'IAV) et du camping (CCPR). Le choix du prestataire pour l'étude du Camping va être connu prochainement.

Commission Extra-municipale Centre Bourg:

- Mise en place de la commission extra-municipale Centre Bourg avec un accompagnement du cabinet Ida Recherche.

Commission Information :

- Le bulletin municipal doit être livré pour le 19/12/14.

Planning des commissions : Le planning des commissions est disponible sur l'Agenda Google des Elus.

Prochain conseil municipal : le 27/01/2015 à 20h00

Le Maire clôt le conseil à 23 h 25.

Le Maire
Yvon MAHE

